

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2023

01 - APPEL NOMINAL ET NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Présents : M. COMBY Kévin, Mme DECHELETTE Aurélie, Mme GRIZARD Justine, Mme LABROSSE Françoise, M. MATHON Jean-Louis, M. MATRAY Jean-Luc, M. MERCIER Gaylord, Mme MURARD Annie, Mme MONTANES Véronique, M. PERRIER René, Mme PIOT Patricia, Mme POLLOCE Sophie, M. SIMOND Gérard, M. VERMOREL Pascal.

Absent : M. DUBOUIS Gilles, a donné pouvoir à M. VERMOREL Pascal

Secrétaire de séance : M. COMBY Kévin

02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

03 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 29

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

04 - DISSOLUTION DU SYNDICAT DE LA BOUVERIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la décision de dissolution du Syndicat de la Bouverie a été prise lors de la séance du Comité Syndical du 11 janvier 2023 pour une date effective au 1^{er} août 2023.

Ce syndicat gérait le gymnase de la Bouverie de Charlieu, contigu au collège. Il avait été créé en 1975 et permettait aux nombreuses communes avoisinantes de profiter de cette infrastructure, notamment pour un usage scolaire.

Pour des raisons statutaires, financières et de transfert de compétences, la nécessité d'existence de ce syndicat ne semble plus avérée.

Le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette dissolution.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

05 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA MAISONNEE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'objectifs et de financement 2023-2025 de « la Maisonnée », espace de vie sociale de proximité, dont l'action se fonde sur une démarche globale et sur une dynamique de mobilisation des habitants pour apporter des solutions aux familles et aux personnes isolées ou en difficulté. Il s'agit de répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire.

En lien avec plusieurs organismes sociaux (CNAF, CAF, Charlieu-Belmont communauté), il y a lieu de poursuivre le partenariat basé sur des objectifs concertés.

Le Maire fait lecture de la convention détaillant les missions, les fonctions et les orientations de la structure. La version définitive fixant le projet et les contributions financières exactes de chacun n'est pas encore finalisée mais elle sera établie en concertation avec tous les intervenants.

La durée de cette convention sera valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le Conseil indique que les futures subventions sollicitées par « la Maisonnée » devront entrer dans le cadre de cette convention et qu'il n'est pas prévu d'attribuer de nouveaux financements.

Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour poursuivre cette démarche et valider la convention une fois rédigée.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

06 - GESTION DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Arrivée de Grégory MARCUCCI depuis le 13 février 2023
- Départ de Marie-Claude BURNICHON au 1^{er} avril 2023, remplacée prochainement par Christelle TRONCY

Le Maire indique à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Concernant Christelle TRONCY, il y a lieu de solliciter la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial pour pouvoir réaliser le recrutement. L'avis du Comité Social Territorial sera demandé. Cela entraînera la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe pourvu par Marie-Claude BURNICHON.

De plus, une nomination par intégration directe sera effectuée par arrêté du Maire afin de permettre à Christelle TRONCY de rejoindre la filière technique dès son arrivée en mairie (quittant ainsi la filière administrative).

Concernant le poste de secrétaire de mairie, le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique a approuvé l'ouverture du poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe et propose Magalie DUCRUY à l'avancement de grade à l'ancienneté (depuis 2019). Il conviendra de supprimer le précédent grade.

Ainsi, le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces décisions et de suivre l'avis du Centre de Gestion 42.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

07 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de l'Inspection Académique pour une participation financière au réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) pour les écoles publiques du canton de Charlieu.

Ce réseau est constitué d'une psychologue scolaire qui intervient dans les écoles du canton. L'Inspection Académique demande une participation à chaque commune à hauteur d'1€ par enfant scolarisé.

Le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'attribution de cette participation de façon durable, jusqu'à la proposition d'un nouveau tarif ou d'une nouvelle décision.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

08 - PLAN DE RELANCE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE – DEPLOIEMENT DU RESEAU TRES BAS DEBIT AVEC LE SIEL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention proposée par le SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire) pour le déploiement du réseau très bas débit destiné aux objets connectés via l'implantation d'un équipement technique sur les ouvrages communaux.

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront ultérieurement inscrites dans la convention d'implantation.

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

L'avis du Conseil Municipal est requis.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

09 - AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL d' « Ô MEMORIAL », 44 PLACE DU SOUVENIR, SUSPENSION DE LOYERS

Compte tenu de la crise économique exceptionnelle et des conditions difficiles de démarrage de l'activité de pompes funèbres, le Maire propose de concéder une suspension de loyers à « Ô Mémorial », signataire du bail pour le local professionnel afin de maintenir cette activité économique et ce service au sein de la commune.

Une remise de loyer de trois mois est proposée par avenant au bail.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

10 - APPROBATION DE L'ATTESTATION LIEE AU BAIL DU LOCAL PROFESSIONNEL SITUE PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'approuver la signature d'une attestation qui lui a été soumise dans le cadre de l'installation de Monsieur Jérémie ARMAND pour « l'Atelier de Jérémie » au local professionnel précédemment occupé par Gilles MARRARO de « G Motoculture ».

Le Maire fait lecture du document et précise que l'acte de cession contient une clause par laquelle M. MARRARO se porte garant solidaire avec « l'Atelier de Jérémie » du paiement des loyers venant à échéance jusqu'au 31 août 2023.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

11 - AFFAIRES DIVERSES

- La date de la venue de la flamme ligérienne a été fixée au **8 octobre 2023**.
- Arrivée du Critérium du Dauphiné le **7 juin 2023**. Prévision d'animations.
- Information sur la mise en place des « heures civiques » dans certaines communes qui permettent de mettre en lien des personnes qui souhaitent donner de leur temps avec celles qui en ont besoin.
- Le projet d'habitat partagé pour les personnes âgées avance. L'association consulte des structures qui seraient susceptibles de porter ce projet au niveau foncier. Hélène Chassignol a relancé sa demande d'acquisition du bâtiment par la mairie.
- Dissolution de l'association des Randonneurs d'Entremont
- Inauguration du circuit de l'attaque du maquis le samedi 15 avril.